

DU LOCAL, DU LIBRE, DU BEAU, DE L'ÉCOLOGIE, DU DRÔLE, DU FRAIS...

LA TROUSSE CORRÉZIENNE

Bimestriel d'information locale en Corrèze - JUILLET AOÛT 2018 - N°19 - 3 €

PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS...

PAGE 3
Paysans Solidaires
en Limousin

CORRÈZE



Ceci est un photomontage ?

ESPACE PUBLIC
LE QUOTIDIEN D'UN
BANC PUBLIC BRIVISTE

page 7

MÉDAILLE EN CHOCOLAT
PASCAL COSTE
ET L'HÊTRE COSMIQUE

page 11

ESPIONNAGE
J'AI INFILTRÉ LA
TROUSSE CORRÉZIENNE

page 27

EN CORRÈZE, POUR LES VACANCES ON RASE GRATIS !

DOSSIER RÉALISÉ PAR GUEVAREC, LAPIN COMPRIS, BERTRAND JACKSON, FRED BAMACHAR, LA BLATTE, SEPTEMBRE ET MAMIELALA - CARTES POSTALES : SERGE ASTRAKHAN - DESSINS : ANTOINE BOUVIER ET KAAL

« La Nature est un temple où de vivants piliers
Laissent parfois sortir de confuses paroles ;
L'homme y passe à travers des forêts de symboles
Qui l'observent avec des regards familiers. »
Baudelaire,
Les fleurs du mal (1857), Correspondances

Cette perception intime et partagée de nos correspondances au vivant me semble être en soi un argument valant tout autre. Mais dans un monde devenu technique, juridique et comptable, il faut bien se plier aux arguties du moment pour gagner en crédibilité. Ce dossier vous donnera des éléments précis à cet endroit et quelques occasions aussi d'en rire, puisqu'il vaut mieux en rire...

En attendant, puisqu'il m'est donné de l'introduire, le dossier, j'en profite pour tenter d'en extraire un peu de son jus symbolique et politique. Pascal Coste, président du Conseil Départemental, n'aurait-il pas ébranlé le temple de sa propre famille politique en enjoignant ses sujets à scier les branches de quelques vivants piliers ?

On sait depuis 1981 et le fameux débat Mitterrand - Valéry Giscard d'Estaing, que la gauche n'a pas le monopole du cœur. Et lorsqu'il s'agit en plus de s'attaquer à ce qui constitue le patrimoine, vivant certes, mais suffisamment vieux parfois pour être catégorisé ainsi, le cœur de nombre de sympathisants s'en trouvent meurtri. Comment être de droite et - même par maladresse - ordonner de détruire du patrimoine ? Si ce n'est de la bêtise, n'est-ce pas une forme de suicide politique. Sans compter que, dans les couloirs de la grand-messe du *Contrat de Transition Écologique* (CTE, voir *La Trousse corrézienne* précédent, page 3), j'ai entendu dans la bouche d'un des proches du chef du Département que les riverains qui ont appliqué à la lettre la directive étaient bien idiots de l'avoir fait. Or, il est fort à parier que « ces bons élèves » constituent les racines de l'arbre politique Républicain, autrement dit que ce sont leurs électeurs.

La cime a perdu la tête, l'arbre vacille sur ses ancrages. Dans les forêts de symboles de militants aux regards familiers des valeurs de droite, ce n'est plus de l'élagage, ni même de la coupe rase qui s'opèrent, c'est carrément du déracinement...



DES ARBRES, DES HOMMES, des routes... Des associations nous alertent

Depuis que le Président Coste a adressé des lettres aux propriétaires riverains de routes départementales les enjoignant à élaguer ou couper leurs arbres, des associations se mobilisent pour informer le public ! Nous avons assisté à deux des réunions d'information qu'elles ont organisées : l'une le 20 mars à Tulle, l'autre le 5 juin, à Sainte-Fortunade. L'occasion de mieux comprendre les enjeux et le cadre juridiques et techniques. D'autres réunions sont prévues sur tout le territoire corrézien.

Une démarche sans fondement juridique

En septembre 2017, Pascal Coste adressait donc un courrier demandant aux propriétaires l'« *enlèvement des bois empiétant ou surplombant le domaine public* ». Cette lettre évoquait le *Projet 100 % fibre 2021*. En effet, le Département s'est engagé à développer la fibre sur l'ensemble du territoire corrézien, et ce par voie aérienne. Le projet en lui-même a déjà de quoi surprendre : la fibre est réputée extrêmement fragile, et est habituellement passée en réseau sous-terrain. La question est

posée le 20 mars, lors de la réunion tulliste, au Vice-Président du Département délégué aux infrastructures et des routes. La réponse est limpide : « *ça coûte trois fois moins cher, c'est tout !* ». Interrogé sur le coût à moyen et long terme quant à l'entretien du réseau aérien, nous n'obtiendrons aucune réponse.

Ce courrier évoque donc la fibre comme enjeu de la demande, et invoque l'article L131-7-1 du Code de la voirie routière pour menacer les propriétaires d'une « *exécution d'office* ». Sauf que le service juridique de *Limousin Nature Environnement* nous explique que cet article de loi fait uniquement référence aux situations où la sûreté



est en jeu, et ne concerne que les arbres constituant une menace. Couper des arbres à l'aplomb du domaine public ? Ça n'existe juridiquement nulle part. De plus, il appartient au Conseil Départemental (CD19) d'entretenir ses talus. Et cette question est cruciale car bien souvent, personne ne sait vraiment où commencent et où se terminent les espaces publics et privés. Depuis le début de l'opération, de nombreux arbres privés ont été coupés ou élagués par les agents du département, et plus nombreux encore sont ceux appartenant au CD19 qui ont été coupés ou élagués par des propriétaires privés !

L'autre point important, sur le plan juridique, c'est que s'il s'agit d'une opération visant à faire passer la fibre, alors seules les communes sont en droit de demander aux propriétaires d'intervenir, au titre du *Code des Postes et télécommunications*, mais dans ce cas, elles ne peuvent le faire que dans un cadre précis, et notamment dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des paysages.

Enfin, il se trouve qu'il y a également en France un *Code de l'environnement* (si !). Et celui-ci protège les allées et alignements d'arbres, de même qu'il favorise la préservation des espèces protégées. (voir ci-dessous)

Mieux encore, sur le site du Département, qui annonce avoir changé de méthode, on ne parle plus de la fibre. Cette fois, on invoque le *Code Civil*, et en particulier l'article 673 qui précise les droits entre voisins concernant les arbres : possibilité de couper les branches qui dépassent sur sa propriété ou de cueillir les fruits. Rien à voir donc avec les règles applicables au domaine pu-

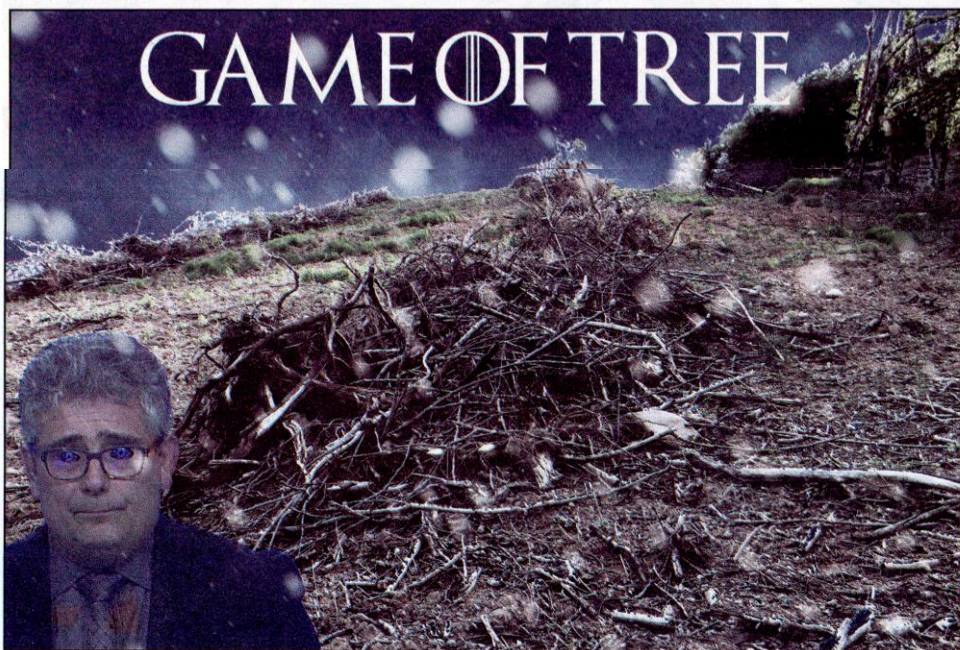
blic ! Le juriste de l'association s'étrangle presque... En bref, la démarche engagée ne tient pas sur un plan juridique. Beaucoup se demandent alors pourquoi la décision du Département n'a pas été attaquée en justice. Et bien simplement... parce qu'il n'y a pas de décision du Conseil départemental ! Rien n'a été voté par les élus corrèziens, il y a juste cette lettre. De ce fait, en l'absence de décision, elle ne peut être contestée. Le Préfet de la Corrèze, et le Ministre Hulot ont été interpellés par les associations. Ils restent muets.

Il faut donc regarder les choses dans l'autre sens : si un propriétaire s'abstient d'exécuter les ordres reçus du Département et que celui-ci le met en demeure de le faire, alors c'est cette mise en demeure qui pourra être contestée en justice. Et sur ce point, *Corrèze Environnement* et *Limousin Nature Environnement* s'engagent à accompagner les propriétaires concernés.

Enfin, comme nous l'évoquerons plus loin (voir page 18 et 19), les demandes formulées par le Département induisent des risques importants (chutes de branches ou d'arbres sur la chaussée...). Or, lorsque ces accidents se produiront, peut-être dans dix ou quinze ans, ce sera bien la responsabilité des propriétaires qui sera mise en cause pour les arbres leur appartenant.

Il convient donc d'être très prudent.

1 - Fédération Corrèze Environnement, le collectif AGIRR (Arboristes Grimpeurs pour des Interventions Respectueuses et Raisonnées), la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) et le GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin).



DES ESPÈCES PROTÉGÉES en danger

Comme l'a déclaré Pascal Coste au *Monde* dernièrement, « Les oiseaux ne sont pas cons, ils vont nicher au cœur de la forêt, loin des routes ».

Malgré cet éclairage intéressant, force est de constater que le problème est bien plus complexe que cela. Le développement de l'habitat humain et des zones de culture ou de pâture a conduit à l'isolement des zones boisées. De fait, l'écosystème des zones boisées voisine celui d'une zone de prairie, par exemple. Or, les zones de rencontre de ces deux écosystèmes, en l'occurrence souvent les bords de route, constituent des espaces extrêmement riches pour la faune des deux zones. Ces

espaces sont aussi des « ponts » entre zones de même nature. Par exemple, une chauve-souris ne peut effectuer plus de 25 mètres de vol sans point d'appui. Les arbres bordant les routes lui permettent ainsi de se déplacer d'une zone boisée à une autre. Et cela est valable pour beaucoup d'espèces, comme les mésanges par exemple, dont on déplore une baisse drastique de la population. Les associations naturalistes présentes, comme la *Ligue de Protection des Oiseaux*, s'inquiètent beaucoup de la démarche en cours. Il faudra des années pour que la nature s'adapte, et cela se fera au détriment de nombreuses espèces protégées.

COMMENT RÉAGIR ?

Parce que le calme n'est qu'apparent - dû à la période estivale - et que le risque est grand de voir revenir le temps des grandes coupes en automne, il faut anticiper et se préparer à réagir (et agir) :

- 1 - S'assurer qu'aucun arbre ne constitue une menace, et effectuer l'entretien nécessaire à la sécurité et au passage des véhicules.
- 2 - Demander, par courrier au Département, de vous transmettre le plan d'alignement, afin de déterminer quels sont les arbres qui vous appartiennent et quels sont ceux appartenant au domaine public (qu'il aura bien du mal à vous fournir).
- 3 - En cas de mise en demeure de s'exécuter, se rapprocher de Corrèze Environnement pour vous défendre en justice. Garder trace de tous les échanges avec le Département.

« Faïte et racines »

L'inaction n'est pas possible au vue de l'hécatombe enclenchée, impossible de continuer à pleurer sur une souche d'arbre centenaire ou près d'une coupe à blanc.

Une association de particuliers, *Faïte et racines* (Arbre ! Fais tes racines !), est en train de naître. Sa motivation, associée à la colère de voir les arbres tomber, c'est l'amour de la forêt, ce qu'elle offre à notre regard, nos oreilles, nos papilles, à tous ses habitants, et l'envie que les générations futures aient la chance de s'y promener, y respirer. L'asso souhaite constituer un patrimoine forestier local et aura pour but de promouvoir une gestion forestière douce pour une production de bois éthique et durable.

Faïte et racines n'attend plus que vos participations - dans leur diversité - pour lancer l'aventure !

Pour les contacter : faiteetracines@riseup.net

POUR UNE SYLVICULTURE DOUCE



Qui n'a pas été interloqué par les trous béants de plus en plus nombreux laissés dans nos forêts, après le passage de certains débardeurs. Est-ce là, la seule façon de prélever du bois ? Est-ce que d'autres façons de faire sont possibles ? Ne voit-on pas trop souvent le bénéfice immédiat, alors que nos aînés nous ont laissés un trésor inestimable, que nous nous devons de faire durer pour nos générations futures. Je suis allé demander à Julien Cassagne, exploitant forestier en sylviculture douce, son point de vue sur ce qui se passe en Corrèze. Sur l'accélération de ces coupes rases et des modes opératoires que pratiquent certains exploitants forestiers peu scrupuleux.

Qu'as-tu à dire sur ce qui se passe en Corrèze concernant les travaux en forêt (coupes drastiques) ?

Il n'y a pas qu'en Corrèze que ça coupe [...]. Il est dit, par certains professionnels du bois, que nos forêts arrivent à un âge et une taille parfaits pour être sciées. Comme il n'y a pas de véritable sylviculture appliquée [...], cela se conclut le plus souvent, par des coupes rases. Il nous arrive aussi d'en faire, car parfois, si les peuplements d'arbres n'ont plus aucune valeur économique, environnementale à cause de champignons, de parasites et autres, on n'a pas le choix. Après, ce qui accélère ce phénomène, ce sont toutes les aides diverses (carbone, environnement ou autres) perçues pour réaliser des actions en forêt axées sur du « curatif ». Pour les propriétaires qui ne s'occupent pas beaucoup de leurs terres et les laissent gérées par des gros industriels, cela semble plus simple d'avoir des sous en réalisant des coupes rases, en réinvestissant et en ayant des aides pour replanter. Ce qu'ils ne voient pas c'est que leurs sols sont abimés, leurs forêts ne valent plus rien, ils auraient pu capitaliser, mais non. Donc il y a tout ce côté aides et mode de sylviculture qui ne voit pas très loin...

Comment te démarques-tu par rapport aux autres exploitants forestiers et combien êtes-vous en Limousin ?

Mon boulot n'est pas d'aller opposer les façons de faire. En Corrèze il y a en grande majorité de la forêt privée, où les gens font ce qu'ils veulent, malgré tout... Ici, il n'y a pas de vision de la sylviculture douce, mais dans beaucoup d'autres régions et même en Europe c'est quelque chose de commun et les différentes méthodes cohabitent. Nous sommes six à être regroupés et à promouvoir la sylviculture douce en montrant autant que l'on peut des exemples qui marchent. Du point de vue environnemental et économique. On peut « faire de la forêt » d'une autre manière. Nous nous imposons un code de déontologie et nous nous obligeons à être « clean ». Après, il y a quelques indépendants qui font des choses très chouettes et même de gros industriels qui font attention « un peu », parce que le client l'a demandé. Ils s'en servent de vitrine en disant : « Regardez aussi ce que l'on fait ». En sachant que les industriels même s'ils sont assez critiquables, ne sont pas mauvais dans toutes leurs gestions.

Que peut-on dire de leur fonctionnement ?

Pour nous c'est surtout le côté coopératif dont ils se sont éloignés. À la base c'était une vraie idée de coopératives calquées sur le modèle agricoles. Ils sont de-

venues de grosses industries. Ils gèrent les forêts pour les propriétaires qui ne savent pas ce qui est fait. [Ce n'est] pas dans l'intérêt des propriétaires, mais dans l'intérêt de leurs commerces. Ils se retrouvent avec des pratiques que l'on critique - comme d'acheter le bois. Nous nous l'interdisons ! Ils prennent une forêt en gestion, ils coupent du bois, ils négocient pour leurs propres usines. Ils se retrouvent avec des positions qui ne sont pas défendables pour nous. Moi si je vends du bois, c'est pour l'intérêt du propriétaire.

Peut-on faire des bénéfices avec une gestion douce comme tu la pratiques ?

On peut bien sûr faire du bénéfice, parce que c'est mon boulot. Mais il faut savoir une chose : une forêt peut vivre seule. Certes elle ne donnera pas forcément du bois d'œuvre de qualité, elle ne créera pas forcément de puits carbone². Une forêt il faut y intervenir et ça coûte. Il y a des travaux et de ce fait il faut qu'elle rapporte. Il faut avoir une vision à l'échelle d'un arbre, c'est-à-dire environ trois générations humaines, donc réfléchir sur du long terme. L'idée de se dire que, suite à un héritage, on rase tout [pour toucher de l'argent]... C'est un principe qui marche [pour] quelqu'un qui a besoin d'argent rapidement. [Avec une gestion douce] il pourrait avoir également de petites rentrées d'argent, environ tous les cinq ans. Si on calcule sur la durée de [vie] de la forêt, cela revient au même. [Par contre] le propriétaire ne laisse pas des terrains complètement abimés où il faut

réinvestir énormément afin de recréer de la forêt pour les générations futures.

Comment les gens viennent vers toi ?

Ce sont les particuliers qui viennent me voir, moi je ne démarche pas. Souvent ils ont du mal à trouver des intervenants pour pratiquer d'autres modes de sylviculture. De ce fait, ils vont se renseigner auprès de certaines institutions, associations (ONF, etc.) et ces différents acteurs vont les renvoyer vers moi.

Si tu avais un conseil à donner aux propriétaires de forêt ?

Occupez vous de votre forêt. Essayez d'en faire quelque chose de bien, en pensant à l'ensemble, à vous-même et à vos enfants. Ne pas forcément se tourner vers des gens qui vont avoir des intérêts sur toutes les étapes de la filière bois. Qui vont être conseillers et vont aussi faire tourner des scieries, car ils seront toujours à chercher à faire un maximum de marge pour faire tourner leurs industries. J'invite toutes les personnes, propriétaires de forêt ou non à se renseigner sur ce qu'est la gestion douce d'un point de vue plus technique. Car il est certain que si l'on ne se pose plus de questions, c'est un désert qui arrive en Corrèze.

1 - Incitation au reboisement après avoir fait des coupes rases.
2 - Capacité d'une forêt à capter le carbone dans l'atmosphère

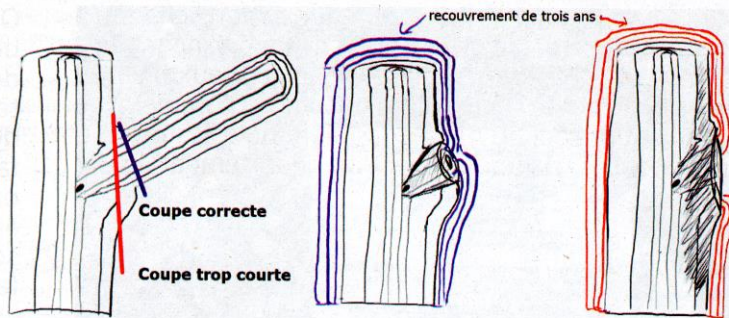
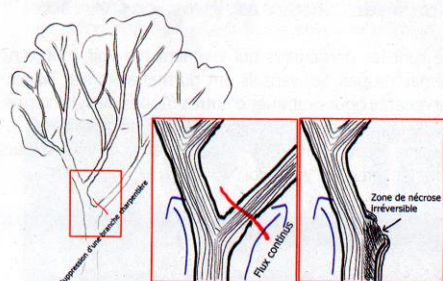


UN PEU DE PÉDAGOGIE

Des recommandations départementales non-efficaces, voire dangereuses

Le collectif AGIRR 19, constitué exclusivement de professionnels de l'arbre, a effectué un gros travail pédagogique pour nous permettre de comprendre les enjeux pratiques de cette affaire. Parce que, contrairement à ce qui pourrait sembler, couper un arbre, c'est hyper technique. D'abord, parce qu'un arbre, c'est un système hydraulique complexe. Et bien oui, l'arbre fonctionne avec plein de tuyaux, un peu à l'image de pailles, qui permettent au flux d'hormones régulatrices de circuler entre le système racinaire, et les feuilles de l'arbre. Et l'ennemi d'un système hydraulique, c'est l'air. Cela signifie que lorsqu'on coupe une branche, des précautions sont à prendre pour permettre à la pousse de l'année suivante de bien recouvrir la coupe, préservant ainsi l'arbre de l'attaque de champignons, la nécrose.

Et si cela vaut pour les branches secondaires, pour les charpentières, les grosses branches qui montent jusqu'en haut de l'arbre, alors, c'est encore différent. En effet, ces charpentières sont comme des troncs : lorsqu'elles sont coupées, la nécrose est cette fois inévitable et irréversible.

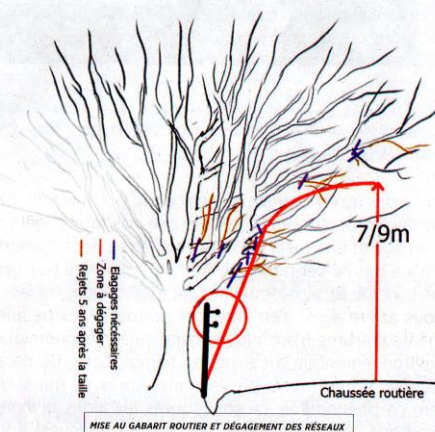


Coupe correcte:
nécrose limitée aux tissus restants de la branche
recouvrement plus rapide
mécanique non altérée

Coupe trop courte:
recouvrement plus long.
Nécrose systémique de l'axe restant.
affaiblissement mécanique.

Mais les professionnels d'AGIRR ne se contentent pas de critiquer, ils proposent des solutions. La mise au gabarit routier des arbres de bord de route constitue une part importante de leur travail. Pour cela, couper peu permet de préserver la santé de l'arbre, de limiter les rejets, et de limiter les interventions dans le temps pour l'entretien.

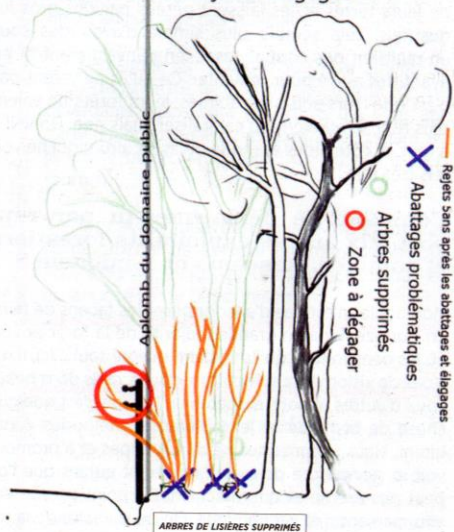
La conservation de ces arbres de lisière est également la seule parade à la chute des arbres de second plan. Ceux-ci se sont forgés en dehors des contraintes de vent et sont les plus à même de tomber une fois à découvert. Jusqu'ici, les arbres de bord de route les empêchent bien souvent de tomber sur la chaussée. Qu'en sera-t-il demain ?



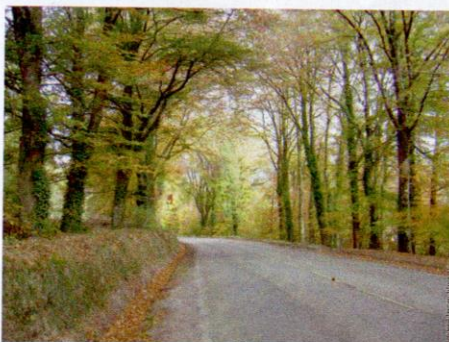
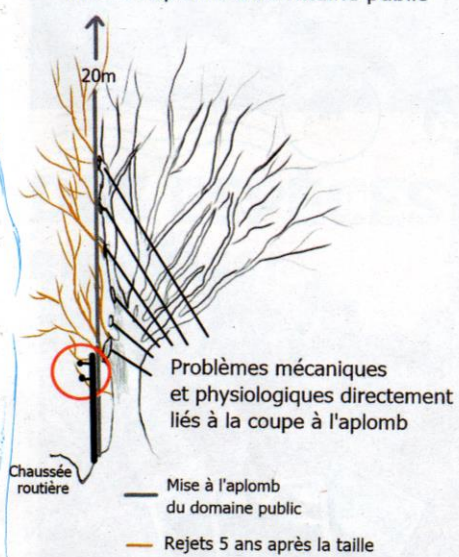
D'autant que les coupes de bord de route vont générer d'important problèmes d'entretien. Ces arbres ne seront pas desséchés : des rejets vont inévitablement pousser. On observe déjà largement ce phénomène du fait des coupes rases réalisées un peu partout en Corrèze. On distingue facilement les arbres de bords de route, droits et solides, de ces rejets nombreux, qui penchent vers la route.

Les professionnels de l'arboriculture sont formels : l'arbre est fortement fragilisé, et dans les dix à quinze ans qui suivent, il est fort possible qu'il tombe. Avec cette lecture, quand on pense par exemple aux hêtres centenaires taillés à l'aplomb par les agents du Département aux Quatres Routes d'Albussac, on a de quoi être préoccupés. Et c'est sans compter sur les rejets que l'arbre, en recherche d'un indispensable équilibre, ne manquera pas de produire. Rejets qui nécessiteront des interventions régulières pour préserver les réseaux de télécommunication.

Arbres morts menaçants négligés



Mise à l'aplomb du domaine public



Alignement d'arbres de lisière



Arbres issus de rejets après coupe rase

Or, entre la présence des souches, les ronces qui ne manqueront pas de pousser, quel type d'entretien sera possible ? La faucheuse ne passera pas, et la fréquence et les coûts d'entretien, s'ils sont réalisés, seront importants. On pourrait aussi parler des problèmes d'affaissement des talus, qui entraînent le curage nécessaire des fossés...

Bref, ces professionnels nous mettent en garde contre des pratiques dangereuses, pour les arbres, et les usagers de la route. Ils ont souhaité mettre leurs compétences au profit des élus et agents départementaux, mais le Département n'a pas apprécié la médiatisation de leur action, et ne souhaite plus échanger avec eux.

Certes, on sait que les conséquences de ces pratiques imbeciles ne seront visibles que dans quelques années, assez longtemps en tous cas pour que nos élus locaux soient libérés de leur mandat et de leur responsabilité. Et ce sont tous les corréziens qui en assumeront les conséquences.

L'ASAFAC, C'EST QUOI DONC ?

Chaque courrier, chaque élément de communication, chaque entretien avec la presse est l'occasion pour le Département d'inciter les propriétaires à adhérer à l'ASAFAC pour faire réaliser les travaux d'élagage/abat-tage controversés de bord de route. Alors nous nous sommes demandé ce qu'était cette association, qui ouvre la possibilité pour les propriétaires de bénéficier d'une ristourne, via une subvention départementale qui couvrira 15 % des travaux.

L'Association Syndicale autorisée d'Aménagements Fonciers Agricoles de la Corrèze (ASAFAC) n'est pas une association Loi 1901, comme les associations habituelles. Les associations syndicales autorisées ont une forme juridique à part et sont des établissements publics à caractère administratif. Elles sont donc des personnes morales de droit public. Leurs actes (délibérations) sont soumis au contrôle du préfet et elles ont un comptable public soumis au contrôle des juridictions financières (Chambre régionale des comptes et Cour des comptes). Elles sont créées par le préfet après enquête publique, sur demande de propriétaires, de collectivités locales ou de l'État.

Sur un plan juridique, une association syndicale autorisée est un groupement de propriétaires à l'intérieur d'un périmètre déterminé qui dispose de prérogatives de puissance publique, pour exécuter certains travaux spécifiques d'amélioration ou d'entretien, intéressant à la fois l'ensemble de leurs propriétés et étant d'utilité générale. Celle-ci est constituée après consultation de ces propriétaires et accord de l'administration, et à laquelle les propriétaires récalcitrants des terrains compris dans ce périmètre ont obligation d'adhérer, sauf à délaisser leurs immeubles.

Ces associations syndicales, qui sont plusieurs milliers sur le territoire national, concernent à 85 % l'agriculture, plus particulièrement l'irrigation, la forêt, l'aménagement foncier, le pastoralisme, les marais, le drainage, l'aménagement des cours d'eau, la viticulture...

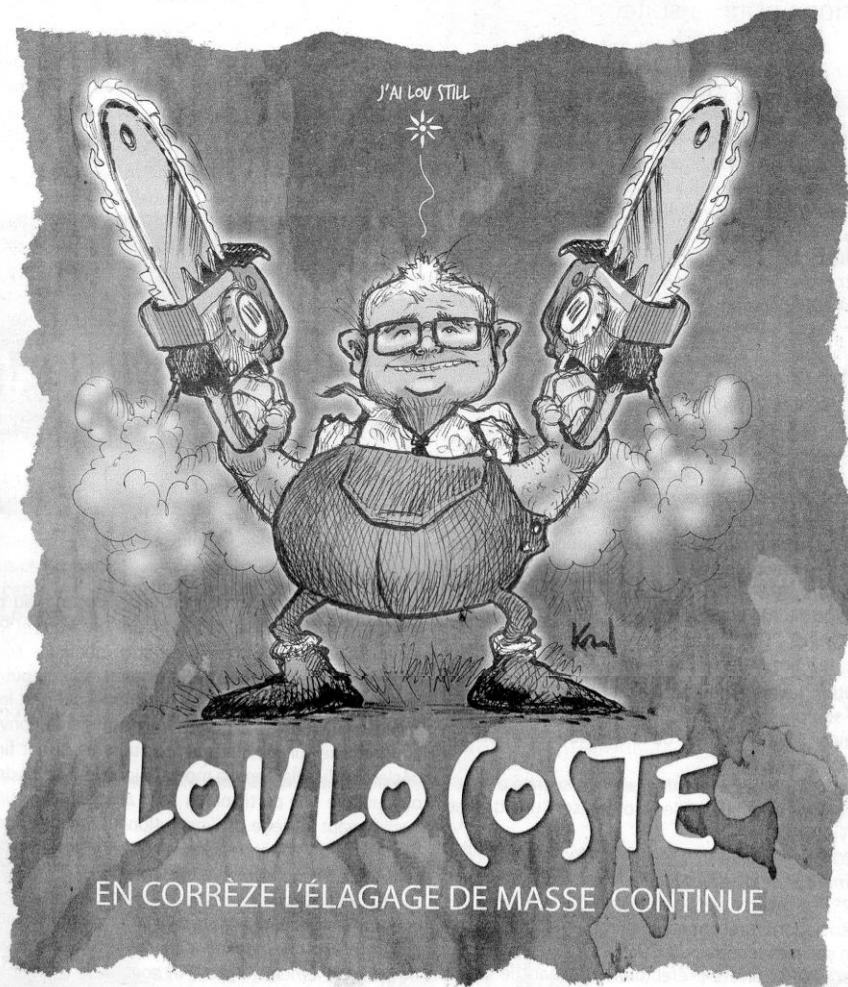
L'ASAFAC fête cette année ses quarante ans d'existence. Elle couvre l'ensemble du territoire corrézien, et s'impose donc à chacun. Cette association a toujours reçu d'importantes subventions publiques pour le compte d'agriculteurs, adhérents du syndicat, afin de réaliser des travaux d'aménagement divers, et notamment dans le domaine de l'irrigation et du drainage. Beaucoup des subventions reçues l'ont été au bénéfice des « jeunes agriculteurs ».

Petits arrangements entre amis

Depuis quelques années, l'ASAFAC est en difficulté financière. En cause ? Une baisse conséquente des aides publiques départementales sous la présidence de François Hollande. Le président de l'ASAFAC, Jean-Claude Vacher, déclarait même en 2013 que l'activité pouvait cesser du jour au lendemain, faute de moyens financiers. Dans l'article de *La Montagne* qui y était consacré, on remarquait, sur la photo des participants à l'Assemblée générale, Pascal Coste. Parce que bien entendu, l'ASAFAC, la *Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles (FDSEA)* et la *Chambre d'agriculture* sont les doigts d'une même main. D'ailleurs, le Directeur de l'ASAFAC, Michel Baffet, est l'un des chefs de service de la Chambre ; deux entités juridiques, mais un personnel commun. Et les propriétaires qui adhéreront à la démarche collective devront également adhérer à l'ASAFAC, une aubaine pour cette association.

Alors, qu'est-ce qu'on dit, Monsieur Vacher ? Merccccccccccccc Pascal !!!

1 - <https://bit.ly/2ilomU4>



Gimel-les-Cascades

ET MON CUL, C'EST DU PELLET ?

On vous en parlait dans les numéros précédents, on risque de vous en reparler prochainement : *CIBV*, le projet expérimental de production de charbon à partir des forêts limousines (voir *LTC N°17 et 18*), poursuit sa progression dans les montagnes de Bugeat et Viam, et bientôt sur les 80 km à la ronde. Malgré les ultimes autorisations administratives, les opposants persistent à refuser de sacrifier leurs forêts sur l'autel de la finance « greenwashée » et de l'emploi jetable : bref historique, récit de quelques actions récentes, et invitations pour la suite.



Parc à charbon naturel régional de Millevaches

Un territoire à exploiter !

Un rapide historique : circulez, il n'y a rien à revoir

- **Mai 2017** : le projet *CIBV* est annoncé publiquement. Des riverains du site obtiennent une réunion privée avec l'ingénieur en chef qui ne les rassure pas du tout. Avec d'autres habitants du secteur, ils commencent à chercher d'autres informations.
- **Septembre 2017** : premiers échanges publics sur le sujet au moment de la *Fête de la Montagne Limousine* à Nedde.
- **Octobre 2017** : création de l'association *Non à la Montagne-Pellets (NMP)* et organisation d'une réunion publique à Bugeat.
- **Novembre-décembre 2017** : procédure d'enquête publique sur la seule commune de Viam (quelques hectares sur les 20 000 km² impactés par le projet). Interventions collectives à toutes les permanences de l'enquête, dénonçant le projet et la procédure, sur le fond comme sur la forme. Nombreuses contributions à l'enquête des habitants du secteur d'approvisionnement, dont une contribution commune de sept associations sensibles aux questions environnementales et sociales.
- **9 décembre 2017** : 150 personnes se rassemblent à proximité du site de la future usine.
- **14 décembre 2017** : la veille de la fin de l'enquête publique, le *Parc Naturel Régional (PNR)* apporte une contribution favorable au projet d'usine (au mépris de l'avis de son propre conseil scientifique).
- **Fin janvier 2018** : annonce de la décision favorable du commissaire-enquêteur.
- **Février 2018** : *Non à la Montagne-Pellets* lance une série de réunions publiques. Elle en organisera une dizaine entre février en juin.
- **Mars 2018** : réunion du *Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)* à Tulle. Nouvelle contribution commune des sept associations précédentes, et rassemblement-casserole sous les fenêtres du *CODERST*.
- **30 mars 2018** : arrêté préfectoral autorisant le début des travaux.

En quelques mois, la machine administrative aura ainsi validé sans sourciller un projet dont n'aurait été clarifiés ni la pertinence la plus élémentaire, ni l'absence d'impacts graves, ni le plan de financement, ni les modalités d'approvisionnement et d'exportation.

Circulez, il n'y a rien à revoir : les élus, financiers et institutions s'organisent, une partie de la population propose de s'arrêter pour réfléchir, et l'économie dispose... du bien commun.

Après les autorisations, les cérémonies

Un mariage...

Le dossier d'enquête publique comptait déjà son lot d'incohérences, d'euphémismes et d'omissions plus ou moins volontaires. Mais l'industriel nous réservait encore une surprise de taille, qu'il a sans doute préféré garder pour le cas où la question lui serait posée (de peur de s'attirer les foudres des opposants au massacre à la tronçonneuse ?). Diluées dans les informations complémentaires à l'issue de l'enquête, on a ainsi pu découvrir les quelques phrases qui suivent. À la question : En cas d'insuffisance des rémanents, par quoi les remplace-t-on ? M. Gaudriot et ses sbires répondent ainsi : « Il sera donc possible de faire évoluer le plan d'approvisionnement en fonction des qualités et des volumes de matière réellement disponibles et en fonction des opportunités de marchés. Par exemple, il sera possible d'intégrer des volumes d'élagage en lien avec le programme fibre du département [...]. Il s'agira toujours de bois "propres" ». Le « plan fibre » du départe-

tement, « opportunité de marché » pour s'approvisionner pas cher en « bois propres », il fallait quand même le faire ! On comprendra sans doute un peu mieux à cette aune l'engouement de M. Coste pour le projet *CIBV*... Voilà déjà pour ce qui est du mariage.



Un enterrement...

Quant à l'enterrement, ce sont les opposants au projet *CIBV* qui l'ont organisé, et c'est leur *Parc Naturel Régional* qu'ils ont décidé d'ensevelir sous quelques souches et branchages. Faute d'avoir obtenu son appui pour arrêter le projet – mais ont-ils vraiment cru que le *PNR Millevaches* pourrait servir de garde-fou à la convoitise gaudriériste sur les forêts limousines ? – ils ont fini par déclarer officiellement sa mort clinique le 29 avril dernier, où quelque 150 participants sont allés déposer un cercueil devant le siège de l'institution. Extraits de l'oraison funèbre : « le *PNR* est devenu visiblement ce qu'il était essentiellement : un paravent, une chimère. [...] [Les responsables politiques de toutes tendances confondues], si soucieux de leur territoire, le bradent aveuglément au premier industriel venu et voudraient continuer à vanter leur souci de l'environnement. [...] Le *PNR* nous laisse seuls, mais débarrassés d'un poids mort inutile et, face à l'irresponsabilité des responsables, devant la nécessité d'inventer des moyens de remettre la main sur nos lieux de vie. »

Et une décoration.

Tout cela paraîtrait bien peu sérieux sans une cérémonie gouvernementale tout à fait officielle : le 25 mai dernier, le secrétaire d'État à l'Écologie Sébastien Lecornu est donc venu « embrocher » Pascal Coste d'une décoration de « chevalier de l'Ordre national du mérite ». Tartufferie éhontée ? M. le sous-ministre, « ami de Pascal Coste » d'après *La Montagne*, le contestait par avance dans l'édition du 26 mai : « Ce ne serait pas respectueux de la République que de venir perturber une remise de décoration qui vient récompenser plusieurs décennies d'engagement personnel auprès de ses concitoyens, qui serait ainsi abîmée par une polémique momentanée [...] », avançait-il, pince sans rire. Ses coquetteries n'ont pourtant pas empêché quelques contestataires coriaces de se rassembler ce jour-là bruyamment sous les fenêtres du conseil départemental après avoir mené quelques actions symboliques.

En matière de mérite, la décoration de « Calou » aura au moins eu celui de susciter une première action commune entre les détracteurs de la campagne d'abattage des arbres corréziens et les opposants à l'usine à charbon de Bugeat-Viam. En attendant d'autres rendez-vous entre les « élagués » et les « pellets » ?

S'organiser contre la biomascarade

Pour ce qui est des « pellets » en tout cas, ils ne comptent pas en rester là. Dans leurs derniers communiqués, hormis l'annonce d'une poursuite de leurs actions et de la préparation d'un recours en justice, ils appellent les habitants du territoire impacté à s'organiser par eux-mêmes pour créer des « comités locaux » et reprendre du pouvoir sur les décisions qui les concernent. Il se murmure même qu'un grand rassemblement estival serait en préparation pour la fin juillet (voir *agenda*, page 8), où seraient invités tous ceux qui commencent à s'organiser localement sur la question, mais aussi des opposants à d'autres projets industriels d'exploitation forestière ou « biomasse » (*Gardanne, Anor, Hourtin, Adret Morvan...*), et des forestiers déterminés à entraver la machine à abattre. Alors rendez-vous à la fin juillet sur le plateau pour les Rencontres de la forêt et le *CIBV* estival, et d'ici là, n'hésitez pas à secouer le prunier autour de vous...

